

ENGAGEMENT DES PARENTS



Piédibus' : service de ramassage scolaire à pied
Association « les Mille-pattes de la Jalade »

Le(s) soussigné(s) :

..... (père)

..... (mère)

Domicilié(s) à

Téléphone :

Autorisent leur(s) fils / fille(s)

.....

A se rendre à l'école de

Adresse à

Téléphone

à pied avec les accompagnateurs du piédibus.

L'élève sera pris(e) en charge à l'arrêt

Lieu :

Et déposé(e) en retour à l'arrêt

Lieu :

Le(s) soussigné(s) s'engage(nt) à respecter les règles reprises ci-dessous, établies dans le but de garantir la sécurité des participants et de préserver les avantages de la marche à pied comme mode de déplacement. Le groupe respecte l'horaire établi et ne peut pas attendre un enfant en retard.

L'élève devra se trouver au lieu de rendez-vous : à heure.

Si, à l'occasion, l'élève ne recourt pas au service de ramassage scolaire, les parents en avertissent le coordinateur la veille ou, en cas d'imprévu, au plus tard le jour même à 7h30.

Nom : Tél. : Portable :

Si il y a un retour à la maison, l'élève doit être accueilli par quelqu'un.

L'accompagnateur responsable a autorité sur le groupe pour en assurer la sécurité. Il est le premier interlocuteur des parents pour tout problème qui pourrait se poser. Les élèves qui participent s'engagent par écrit à respecter un code de bonne conduite dont un exemplaire est joint à la présente.

Date :

Signature :

==> Tournez SVP